



## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

**Présents :** Jean-Christophe CHARBIT, Catherine CHANDOLAS, Yann-Fabrice FAUCILLE, Pierre BIVAS, Didier BROQUET, Ludovic DAVOINE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PÊCHEUR,

**Absents représentés :** Eric BOISTEAU (pouvoir donné à D. BROQUET), Jacky BLONDEL (pouvoir donné à L. DAVOINE), Patrick BRICON (pouvoir donné à JC CHARBIT), Claire DOMINGUEZ (pouvoir donné à P. BIVAS), Laurence MARTIN (pouvoir donné à P. LE PÊCHEUR), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à YF FAUCILLE)

**Absente excusée :** Laurence PETIPHAR

**Secrétaire de séance :** Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h03.

Concernant l'approbation du PV du 11 avril, suite à une demande de **M. BIVAS**, il est décidé de préciser la phrase indiquant le report de la séance, en accord avec les membres du Conseil.

Concernant l'approbation des PV des séances du 7 et du 15 avril 2025, suite à des débats concernant les formulations et absence de propos rapportés dans le détail, il est rappelé que la législation prévoit que le PV d'un Conseil municipal n'a pas vocation à retranscrire l'intégralité des prises de parole et des interventions.

#### **1/ Délibération n° 2025-22 : Modification du règlement intérieur et des conditions d'inscription aux prestations proposées par le service enfance**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération, en rappelant que le règlement intérieur a été étudié en commission enfance, reportée à cause des fortes chaleurs, commission pendant laquelle **Mme DOMINGUEZ** n'a malheureusement pas pu être présente.

La Commune fait face à de nombreux impayés. Des aides peuvent être apportées, mais la Trésorerie nous demande de faciliter les recouvrements. La plupart des mesures indiquées dans le règlement joint sont déjà mises en place. Les revenus fiscaux les plus faibles ne sont pas forcément les plus mauvais payeurs. Suite à une étude des tarifs des communes avoisinantes, il est indiqué que les tarifs appliqués à Aulnay-sur-Mauldre sont globalement moins élevés. Il est précisé également que le prestataire du portail du service enfance devrait changer prochainement.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Pour : 10**

**Abstention : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PÊCHEUR, Mme MARTIN)

#### **2/ Délibération n° 2025-23 : Recrutement au titre d'une activité accessoire**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Il indique que ce recrutement sera sur le grade d'adjoint d'animation territorial à raison de 140 heures maximum pendant les vacances scolaires.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

#### **3/ Délibération n° 2025-24 : Modification de la Régie unique des recettes**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Il indique qu'il est nécessaire de préciser l'ensemble des produits et services donnant lieu à encaissement par la régie, notamment en précisant le portage des repas, le revenu des concessions funéraires et l'adhésion à la bibliothèque communale. Il est rappelé que Mme ROQUIGNY est régisseur titulaire de la régie de recettes.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

#### 4/ Délibération n° 2025-25 : Décision modificative n°1 au budget de la Commune

**M. le Maire** indique qu'une erreur de transcription a été commise. Pour corriger cette erreur matérielle, il est proposé la décision modificative suivante :

En Investissement – en dépenses			
<b>Chapitre 001</b>	<b>+ 20 041,83 €</b>	<b>Compte 1068</b>	<b>187 290,41 €</b>
<b>(+ 20 041,83 € qui s'ajoute au 167 248,58 €)</b>			
<b>Chapitre 21</b>	<b>- 20 041.83 €</b>	<b>Compte 2135</b>	<b>545 341.91 €</b>

Il est rappelé que le budget primitif est un budget prévisionnel, qui doit être à l'équilibre.

Après lecture de la délibération et en l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

#### 5/ Délibération n° 2025-26 : Modification de la tarification des concessions funéraires

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération, et propose de fixer les tarifs du cimetière pour les nouvelles concessions acquises suivant le tableau ci-dessous :

Concession de pleine terre ou en caveau	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
Concession au columbarium jusqu'à deux urnes	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
Concession au columbarium jusqu'à 4 urnes	15 ans	800 €
	30 ans	1 600 €
Concession au Columbarium acquise avant le 10 juillet 2025 (Jusqu'à 4 urnes)	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
Jardin du souvenir		100 €

**M. le Maire** indique qu'il est important de faire un rappel sur la bonne tenue des concessions et que des demandes d'exhumation seront établies pour les concessions en péril, en état d'abandon. Il est rappelé que des travaux devront être effectués au cimetière, notamment afin de le rendre accessible aux normes PMR, de créer un ossuaire, d'acquies un nouveau columbarium, de réaliser une canalisation d'eau complémentaire, d'aménager un jardin du souvenir...

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Pour : 10**

**Abstention : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PÊCHEUR, Mme MARTIN)

#### 6/ Délibération n° 2025-27 : Renouvellement de la Convention territoriale globale de service 2025 - 2028

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Afin de maintenir et de valoriser les financements au titre des avenants bonus territoires ALSH, la Commune d'Aulnay-sur-Mauldre est invitée à signer un nouveau contrat avec la CAFY. Cette convention est établie pour une durée de quatre ans (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028).

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

#### 7/ Délibération n° 2025-28 : Autorisation de la signature de la convention pour l'achat des parcelles cadastrées AC 143 – AC 145 – AC 146 et AD 175 à la SNCF

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Il est rappelé que le conseil avait délibéré le 1<sup>er</sup> octobre 2024 afin d'autoriser l'achat des parcelles cadastrées AC 145, AC 146 et AD 175 et la pose d'un abribus sur la RD 191. Il manquait une parcelle, la AC 143. L'installation des abribus, vivement souhaitée, se fera dès que possible.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

**8/ Délibération n° 2025-29 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Il informe les conseillers que le comptable public propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la Commune. Les services du Trésor Public ont essayé en vain par tous les moyens d'obtenir le recouvrement. **M. le Maire** précise que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le total des 5 créances est de 2 253,10 €.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

**9/ Délibération n° 2025-30 : Modification du tableau des emplois et des effectifs**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Les conseillers ont l'ancien tableau et le nouveau tableau proposé. De nombreux emplois étaient en temps partiel précédemment, désormais à temps plein. Le centre de loisirs représente une partie importante des effectifs.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

**10/ Délibération n° 2025-31 : Mise en place d'un système public de vidéoprotection**

**M. le Maire** procède à la lecture du projet de délibération. Il est rappelé que des dégradations ont été commises sur certains espaces de la Commune. Ces situations entraînent de nombreuses nuisances, ce qui motivent l'implantation de caméras. L'objectif est triple : diminuer les dégradations sur les biens et équipements publics, assurer la tranquillité publique et l'ordre public sur ces espaces et améliorer les interventions de prévention menées par les acteurs locaux (municipalité, gendarmerie, etc.). Les lieux d'implantation proposés correspondent à la première phase.

Ce projet sera évalué grâce à un triple suivi : activité, utilité et efficacité. Le budget prévisionnel de ce système de vidéoprotection est estimé à 13 003 € HT, avec le même prestataire qu'à Bazemont. Les subventions sont très faibles pour ce type d'équipement.

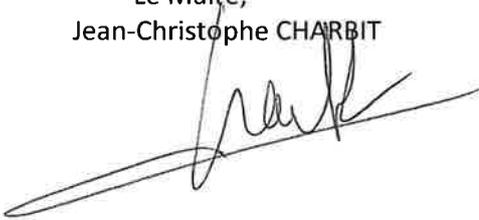
En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8 / Nombre de votants : 14

**Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Le Maire,  
Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,  
Yann-Fabrice FAUCILLE



